

CONSEIL MUNICIPAL - SESSION ORDINAIRE

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE
DU 29 février 2016 à 20 heures 30.

L'an deux mil seize, le vingt-neuf février, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni, salle de la Mairie sous la Présidence de Madame Karine BOURDELAS, Maire.

Présents : MM. BOURDELAS Karine, BIJAULT Joël, BOUCHARD Eric, DUVAL Corinne, ROGER Michel, SUIVRE Gilles, COCAGNE Sylvain, LAIGNEL Frédéric, LEGARLANTEZECK Laurent, KHATTABI Abderrahim, LAIGNEL Jean-Charles, FIEGE Françoise, ANCERNE Jérôme.

Absents excusés : M. DELAUNAY Stéphane (pouvoir BOURDELAS Karine).

Secrétaires de séance : MM. DUVAL Corinne, SUIVRE Gilles

Date de convocation : 23 février 2016

Date d'affichage : 23 février 2016

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 30 NOVEMBRE 2015

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2. DELIBERATION AUTORISANT LE CENTRE DE GESTION A LANCER UN MARCHE PUBLIC CONTRAT ASSURANCES GROUPE

Cette démarche permet de négocier des taux et garanties financières plus avantageux en raison de la mutualisation des risques aboutissant à la conclusion d'un contrat groupe.

La Commune mandate par délibération le Centre de gestion de l'Orne pour procéder à la passation d'un marché d'assurance statutaire groupe ce qui n'engage pas définitivement la commune à ce dernier. En effet, à l'issue de la consultation, la commune gardera la faculté d'adhérer ou non.

Le contrat d'assurance en cours arrivant à échéance au 31 décembre 2016. Le prochain prendra effet au 1^{er} janvier 2017 pour 4 ans.

Compte-tenu de l'intérêt d'une consultation groupée, le maire propose d'adhérer à la procédure engagée par le Centre de Gestion de l'Orne. L'assemblée, unanime, autorise le maire à mandater le Centre de Gestion.

3. DELIBERATION SUR LA CONVENTION DE DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE (INTERCOM)

Nouvelle délibération autorisant Argentan Intercom à déléguer la maîtrise d'ouvrage à la commune d'Occagnes dans le cadre de la construction de la cantine scolaire et de permettre au Maire de signer cette convention conjointement avec Argentan Intercom. Les membres votent POUR à l'unanimité.

4. DELIBERATION DE RETROCESSION TERRAIN CHEMIN DE LA DIME

Le Maire propose au conseil municipal l'achat d'une bande de terrain d'une superficie de 130 m² au niveau du Chemin de la Dîme au prix de 1 500 € afin de créer un aménagement permettant la sécurisation de l'arrêt de bus. Le conseil municipal, unanime, donne son accord.

5. DEMANDE DE SUBVENTION POUR UNE CLASSE TRANSPLANTEE DU 25 AU 29 AVRIL 2016 A ASNELLES (Calvados)

Classe transplantée du 25 au 29 avril 2016 à Asnelles estimée à 6 632.50 €. 18 enfants partiront dont 13 d'Occagnes. Le conseil municipal unanime accorde une subvention de 20 € par enfant soit 20 x 13 = 260 €.

6. DELIBERATION VENTE DE 25 CHAISES

Le conseil municipal, unanime, accepte la vente de 25 chaises d'occasion au prix de 160 €.

7. DELIBERATION DIAGNOSTIC AMIANTE DE L'ANCIEN GARAGE

Dans le cadre du projet d'achat de la parcelle où se situe l'ancien garage d'Occagnes cadastrée AA5 d'une superficie de 352 m², deux devis relatifs au diagnostic amiante obligatoire en cas de démolition de bâtiment sont présentés :

- DIAG Service : 231.48 € HT + 55 € HT par unité d'analyse
- APAVE : 710.00 € HT + 57 € HT par unité d'analyse

A l'unanimité, le devis de DIAG Service est retenu. Cette dépense sera inscrite au budget primitif.

8. DELIBERATION AUTORISANT LA SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LA FONDATION DU PATRIMOINE

Convention tripartite : Fondation du Patrimoine / Commune / ASEC (Association pour la Sauvegarde de l'Eglise de Cui) à signer dans le cadre des travaux de l'église de Cui permettant à la Fondation du Patrimoine de doubler la somme à chaque don versé.

Elle permet également la rédaction et la distribution de bulletins de souscription

Il est rappelé que les dons des particuliers sont déductibles des impôts aux 2/3 de la somme versée. Possibilité de dons en nature également.

Le conseil municipal, unanime, autorise le Maire à signer la convention et tous documents relatifs à ce dossier.

9. DELIBERATION INDEMNITES ELU

Le Maire informe l'assemblée que la loi n°2015-366 du 31 mars 2015 prévoit que les maires bénéficient automatiquement de leurs indemnités de fonction de plafond fixées selon le barème prévu à l'article L2123-23 du CGCT. Cette loi s'appliquant depuis le 1er janvier 2016, la délibération pourra rétroagir à cette date et permettra aux maires de percevoir leurs indemnités au taux plafond depuis le 1er janvier 2016. Le Maire ne prend pas part aux délibérations ni au vote. Le conseil municipal vote à 11 voix POUR + 1 Pouvoir et 1 ABSTENTION.

10. DELIBERATION SUR LE PACTE FINANCIER COMMUNE / INTERCOM

Un document rédigé par Argentan Intercom a été transmis pour information à chacun des membres.

Les difficultés financières d'Argentan Intercom supposent une augmentation de la taxe d'habitation et de la taxe foncière sur le bâti.

3 programmations sont proposées : basse, intermédiaire et haute.

Le choix d'Argentan Intercom s'est porté sur la programmation basse ce qui a pour conséquences :

- Peu d'investissements entre 2016 et 2020
- Les projets d'investissements d'Occagnes (réhabilitation de la salle des fêtes, construction d'une mairie et d'une cantine scolaire, aménagement du bourg) sont reportés au mieux à 2017.
- Augmentation de la fiscalité sur la taxe d'habitation et sur la taxe du foncier bâti.

Deux options s'offrent à la commune :

- Soit baisser la fiscalité communale pour « amortir » l'impact financier sur le contribuable. Cette option a pour conséquence une baisse des moyens de la commune.
- Soit maintenir la fiscalité communale, ce qui ne grève pas le budget. Seuls les contribuables supporteront l'augmentation de la fiscalité d'Argentan Intercom.

Le conseil municipal procède aux votes selon les deux options suivantes :

- Option 1 : baisse de la fiscalité communale
- Option 2 : maintien des taux actuels, à savoir :
 - Taxe d'habitation : 12.10 %
 - Taxe sur le foncier bâti : 7.90 %

Le conseil municipal, après délibération, décide de ne pas augmenter ses taux d'imposition et conserve donc les taux actuels. 11 voix POUR + 1 pouvoir, 1 voix CONTRE, 1 ABSTENTION.

11. DISCUSSIONS PROJETS EOLIENS

Le conseil municipal donne son accord à la Société ENERTRAG pour l'élaboration d'une étude d'implantation d'éoliennes le long de l'A88 et Route de Trun : 8 voix POUR, 3 voix CONTRE, 3 ABSTENTIONS.

12. QUESTIONS DIVERSES

- Proposition de mise en place sur la commune de l'opération « vigilance voisins » afin d'impliquer les habitants d'Occagnes dans la lutte contre les cambriolages. Le conseil municipal est favorable. L'information sera publiée dans « les Echos d'Occagnes » et une réunion publique organisée par la gendarmerie va être planifiée.
Cette action complète l'opération « Tranquillité vacances » déjà en place
- Communes nouvelles : il faut prendre le temps de la discussion et de l'évaluation des conséquences. La fusion éventuelle n'aurait pas lieu avant 2018/2019.
Les communes de Commeaux, Montabard, Nécy et Ronai seraient partantes avec Occagnes, soit une commune nouvelle d'environ 2 000 habitants.
- Bar/restaurant : le dossier avance et les potentiels repreneurs semblent motivés. Ils désirent ouvrir l'établissement midi et soir et proposer en plus du bar et de la restauration sur place, des plats à emporter.
- Salon de coiffure : une personne a pris contact avec la mairie désireuse d'ouvrir un salon de coiffure pour hommes sur la commune. Une petite maison sise 26 le Haut de la Rue et vacante depuis longtemps lui a été proposée. Elle doit prendre contact avec le notaire.
- Lotissement François Martin : 3 permis de construire ont été accordés.
- Projet de parking sur la parcelle de l'ancien garage : la commission bâtiments sera convoquée dès réception des diagnostics amiante nécessaires avant toute démolition.
- Projet de chemin de randonnée : contact avec les propriétaires des parcelles concernées et attente de l'estimation des domaines. La commission sera convoquée ultérieurement.
- 12 mars à 10 heures : convocation de la commission des chemins pour un bilan des travaux à prévoir au prochain budget primitif.
- Modification de l'horaire de la permanence de la mairie : le vendredi jusqu'à 18 heures au lieu de 18 h 30.
- Travaux sur la RD 958 : ERDF procède à l'enfouissement de la ligne HTA
 - Problème d'organisation du travail technique depuis le retrait temporaire du permis de conduire de l'agent en novembre dernier. La possibilité d'échange d'agent avec Argentan Intercom et les communes limitrophes est en cours
 - Rédiger un règlement intérieur
 - Corinne Duval précise qu'un nouveau texte de la loi Macron permet la conduite d'un tracteur avec un seul permis B. Plus d'obligation de permis poids lourd.
- 25 mars : les présidents d'associations ont été convoqués à une réunion d'information en mairie sur les modalités d'attribution des subventions communales.
- 3 avril : repas de chasse.
- Fête communale du 3 juillet : Le Club Au Fil des Jours prévoit de collecter des lots.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 45.